



En vente chez votre marchand de journaux, en librairie, en grande surface et dans les agences DNA. 7,50 €



STRASBOURG Baignades interdites dans l'Ill pour raisons sanitaires

Quelle eau dans nos canaux ?

L'épisode de la trempette sauvage dans le Herrenwasser et le discours des pouvoirs publics laissent à penser que la qualité de l'eau de l'Ill est déplorable. Quel est le risque sanitaire encouru par ceux qui s'y baignent ?
Enquête en eaux plus ou moins troubles.

Le dernier rapport effectué l'an dernier par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse est formel : la qualité générale de l'eau, qui était considérée comme « bonne » de 2002 à 2010, est passée un cran au-dessus à « très bonne » ! (Lire notre encadré)

Une qualité qui s'améliore avec le progrès de l'assainissement

À la lumière du discours tenu par les pouvoirs publics ces derniers temps, le résultat de ce rapport effectué à la station de la Montagne-Verte a de quoi surprendre. Car s'il est avéré que « le lit majeur de l'Ill est urbanisé au centre-ville, remblayé, rectifié, calibré et canalisé – ses berges étant artificialisées (béton et palplanches) –, que le cours d'eau y a perdu ses caractéristiques naturelles et que son fonctionnement est perturbé de manière irréver-

sible », comme l'indique un rapport de cette même agence en 1999, il n'en demeure pas moins que les choses semblent s'arranger.

La synthèse 2010 de l'Observatoire de l'eau dans le Bas-Rhin souligne en effet que « depuis 20 ans, la qualité des cours d'eau bas-rhinois s'est sensiblement améliorée, en raison notamment des progrès de l'assainissement », tant dans « la collecte » que dans « l'épuration ».

Reste que les études de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse sont complexes, avec jusqu'à 300 molécules suivies. « Le cas de Strasbourg est particulier dans la mesure où les eaux se croisent et se mêlent », tempère Guillaume Demortier, analyste au pôle production et gestion du département planification et étude des milieux aquatiques.

Des études suivies, précise-t-il, qui ont pour vocation de donner un état général du réseau hydrographique, destiné à « bâtir des cartes », ou éclairer par exemple un « schéma directeur ». Ce qui, précise l'expert de



La baignade est strictement interdite dans l'Ill. PHOTO DNA - RÉMY POIROT

DE BONNE, VOIRE DE TRÈS BONNE QUALITÉ

■ Les analyses 2011 dans la catégorie des macropolluants révèlent que :
- Les résultats pour les matières organiques et oxydables, la température, l'acidification, la minéralisation et la couleur sont considérés comme « très bons ».

- Les analyses sur les matières phosphorées, les effets des proliférations végétales, les particules en suspension, ainsi que les matières azotées hors nitrates, sont considérées comme étant de « bonne qualité ».

- Seul bémol : les résultats sur les analyses de nitrates, qui restent cependant « passables », tout comme les analyses biologiques.

■ Dans la catégorie des micropolluants, les dernières analyses datent de 2007. Et là aussi, elles sont plutôt bonnes, en ce qui concerne les micropolluants organiques et minéraux, les pesticides ou encore les hydrocarbures.

■ Il apparaît aussi, en revanche, qu'en 2002, 2003 et 2005, les analyses effectuées sur les micro-organismes (bactéries) sont dans le « rouge », marquant une « pollution excessive » et interdisant, outre la production d'eau, la pratique de loisirs et sports aquatiques... Depuis 2005, aucun résultat dans cette colonne n'est affiché.

Réponse de l'expert de l'Agence de l'eau : « La grande difficulté consiste à caler un système d'évaluation avec des valeurs seuils pertinentes. Car les outils d'analyse, les connaissances, ainsi que les substances analysées évoluent ».

► Source : Système d'information sur l'eau Rhin-Meuse (SIERM)

l'Agence de l'eau, ne préjuge en rien de la possibilité de se baigner dans un cours d'eau ou non.

Une décision du ressort de l'Agence régionale de Santé, qui dispose de son propre protocole d'alerte.

Apparente contradiction avec les discours des autorités publiques

D'où, reconnaît-il, l'apparente contradiction entre la bonne, voire la très bonne qualité générale de l'eau dans sa traversée de Strasbourg, et les discours des autorités publiques.

Car la possibilité qu'il « puisse y avoir, ponctuellement et localement, une contamination à l'azote, aux nitrates ou encore l'apparition de bactérie

locale », est loin d'être exclue. Avec, dans ce cas la transmission du message d'alerte aux autorités, qui décident si, oui ou non, les activités nautiques doivent être stoppées.

Métaux lourds et bactéries

Il n'empêche qu'ici et là des métaux lourds (mercure, plomb, arsenic) ou des hydrocarbures (chauffage urbain, automobile, pétrole) peuvent être présents en faible concentration dans les mousses aquatiques ou les sédiments qui gardent la mémoire des pollutions anciennes. Et ce d'autant plus que les eaux sont quasi stagnantes dans certains canaux. En particulier près des anciennes friches industrielles, com-

me le bassin Dusuzeau, du côté de la presqu'île Malraux.

Si l'on y ajoute les pollutions microbiennes ponctuelles et locales, de type puces du canard et leptospirose (maladie véhiculée par les ragonins), on comprend que le risque sanitaire est loin d'être nul.

D'où la position claire et sans équivoque de l'exécutif municipal sur le sujet (lire ci-dessous), qui part du principe qu'il vaut mieux prévenir que guérir.

Au risque de paraître parfois, comme l'estime le conseiller municipal EELV, Eric Schultz (DNA de mardi dernier), « autoritaire », voire « castrateur ».

PHILIPPE DOSSMANN

La (longue) liste des interdits

Joutes nautiques déplacées, aquathlon annulé, baignades et consommation de certains poissons interdites, la liste des interdictions s'allonge. À mesure que les pouvoirs publics se protègent.

PEU AVANT LES COURSES de Strasbourg, en 2010, l'Office des Sports strasbourgeois avait dû faire une croix sur l'aquathlon (combiné natation et course à pied). Raison invoquée cette année-là, outre la faible visibilité (80 cm au lieu d'un mètre) dans les eaux du canal de la Marne au Rhin, la concentration trop élevée de la bactérie *Escherichia Coli* (liée aux déjections animales), ainsi que les risques de leptospirose (véhiculée par l'urine des rongeurs).

Autre compétition sportive interdite devant le palais Rohan ; puis dans le bassin Dusuzeau (presqu'île Malraux) : les joutes nautiques qui « attiraient des milliers de spectateurs » du côté de la place du Corbeau et du quai des Bateleurs. Si l'an dernier, la compétition s'était déroulée à proximité de la presqu'île Malraux, cette année en revanche, le championnat de France des joutes nautiques a été déplacé au Baggersee, samedi et dimanche. Paradoxalement, les analyses de l'eau effectuées n'empêchaient pas que la compétition s'y déroule. Ni les supposés métaux lourds, ni les bactéries, ni les rejets des déver-



L'une des dernières joutes nautiques en plein cœur de Strasbourg, en 1888. L'événement qui attirait des milliers de spectateurs est aujourd'hui déplacé au Baggersee et se tiendra ce week-end. PHOTO ARCHIVES DNA

soirs d'orages, eaux sales des bateaux de plaisance ou des bateaux-logements.

Interdit malgré les analyses positives

« Les analyses étaient positives. Mais nous aurions dû refaire les mêmes moins de huit jours avant l'épreuve et on ne pouvait courir le risque de l'annulation avec des équipages qui viennent du Nord, de l'Aisne, ou encore du Pas-de-Calais », résume Paul Geiss. Le président de la société nautique (SNS) 1887 de Strasbourg, qui aurait préféré rester

en ville pour attirer davantage de public, va devoir prier pour que le public se déplace jusqu'à la gravière illkirchoise.

Le directeur du centre socioculturel de l'ARES a eu plus de chance pour la course des baignoires flottantes, en juin dernier, qui a été maintenue par le service hygiène et santé de la Ville. « J'ai senti que cela devenait compliqué d'organiser cela, mais c'est une vraie chance pour le quartier », considère Marc Philibert, pour qui « il faut réinvestir l'élément aquatique de proximité

et en faire un véritable atout ». Si réflexion il y a, ajoute-t-il, elle doit porter sur le raccordement des eaux usées des plaisanciers et des péniches logements.

Traversée de Paris à la nage annulée

Autre interdit toujours en vigueur, l'arrêté préfectoral date de 2009 : celui de consommer et de vendre des écrevisses et certains poissons de l'Ill, qui ont la particularité de stocker les métaux lourds.

Des interdits qui ne s'arrêtent pas aux portes de la ville de Strasbourg : « La traversée de la Seine à la nage vient

d'être refusée par la Préfecture de Paris, en raison du même problème sanitaire », pointe Robert Herrmann. Et le 1^{er} adjoint de tacler la position de l'élu qui partage la compétence « démocratie participative » dans l'exécutif municipal, Eric Schultz : « Les Verts de Strasbourg feraient mieux de s'inspirer de ceux de Paris sur cette question ». Soulevant le voile sur des réunions intergroupe qui s'annoncent pour le moins houleuses, avant la rentrée politique.

Riposte aux Verts

Pour le reste, Robert Herrmann considère que c'est de la responsabilité de la Ville d'assurer la sécurité autant sanitaire, avec un contrôle des eaux régulier des lieux de baignades autorisés, qu'au niveau sécurité et surveillance.

Et appuie-t-il, « je n'ai jamais entendu les Verts proposer une discussion sur le sujet ». Or, « se baigner n'importe où, dans le cadre de baignades sauvages, n'est-ce pas toucher à la nature, perturber son équilibre ? », poursuit l'adjoint. Avant d'enfoncer le clou du sens de la responsabilité : « Prenons le cas d'un sanglier en putréfaction tombé à l'eau, vous imaginez le bouillon de bactéries ? Ou d'un accident par noyade ? Ces questions de santé publique ne doivent pas être traitées avec légèreté. » À bon entendeur. ■

LA PHRASE



« Eric Schultz, élu en charge de la démocratie locale, dit-il, se doit d'être exemplaire. Or soutenir cette trempette sauvage au Herrenwasser est inacceptable ! »

ROBERT HERRMANN, 1^{ER} ADJOINT

PH.D.